

## Arrêté n° 21/024/CM

### Désignation de Monsieur Martial Alvarez, XXème Vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité de représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2021

#### VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération HN 010-8082/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 004-8068/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Pascal Montécot en qualité de 7<sup>ème</sup> vice-président ;
- L'arrêté n° 20/204/CM portant désignation de Monsieur Pascal Montécot, 7<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en qualité de représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commission d'Appel d'Offres ;
- La délibération HN 004-8068/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Martial Alvarez en qualité de XX<sup>ème</sup> Vice-président.

## CONSIDÉRANT

- La convocation à la Commission d'Appel d'Offres pour une tenue le 11 février 2021 ;
- L'empêchement de Monsieur Pascal Montécot à siéger au sein de ladite commission prévue à cette date.

## ARRETE

### **Article 1 :**

Du fait de l'empêchement de Monsieur Pascal Montécot pour présider la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2021, Monsieur Martial Alvarez, XX<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette commission.

Il en assurera la présidence.

### **Article 2 :**

La désignation définie à l'article précédent implique la délégation de signature de toutes les pièces et actes qui y sont relatifs.

Cette délégation vaut également pour la signature électronique des actes dématérialisés.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet à la date de publication.

### **Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et au Comptable Public de Marseille.

### **Article 5 :**

Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 février 2021

**Martine VASSAL**

Reçu au Contrôle de légalité le 10 Février 2021